



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

frelons asiatiques

Question au Gouvernement n° 3785

Texte de la question

PROLIFÉRATION DU FRELON ASIATIQUE

M. le président. La parole est à M. Philippe Folliot, pour le groupe Nouveau Centre.

M. Philippe Folliot. Féroce et agressif, venant de Chine, il colonise insidieusement notre pays et se propage petit à petit, entraînant de graves problèmes : je veux parler de *Vespa velutina*, ou frelon asiatique, introduit en 2004 par inadvertance dans le Sud-Ouest, qui prolifère dans des proportions particulièrement inquiétantes et devient une véritable menace tant pour la filière apicole que pour la biodiversité et pour chacune et chacun d'entre nous. Menace pour la filière apicole, car il attaque et tue les abeilles européennes *Apis mellifera* et met à mal une activité importante pour nos terroirs : ce fléau menace près de 1 345 000 ruches et 69 000 apiculteurs en France.

Menace pour la biodiversité, car la prolifération de cette espèce, qui n'a pas de prédateur en Europe, est alarmante, chaque nid comportant 4 000 à 5 000 frelons. Il fait des dégâts considérables sur les abeilles mais aussi sur les guêpes autochtones, avec de lourdes conséquences sur la si essentielle fonction de pollinisation que ces deux espèces assurent.

Menace pour l'homme enfin, car s'il ne faut pas sombrer dans une quelconque psychose, il importe de souligner que nous avons déploré cet été les deux premiers décès en France causés par des frelons asiatiques. Les spécialistes sont d'accord pour dire que les conséquences d'une piqûre de cet insecte sont autrement plus dangereuses que celles, déjà sévères, que peut provoquer la piqûre d'une simple guêpe.

Auteur d'une proposition de loi sur cette question, j'ai recueilli en quelques jours plusieurs dizaines de signatures de collègues députés répartis sur tous les bancs de cet hémicycle, ce qui montre combien sont grandes les inquiétudes. Dans ce texte, nous demandons - cette décision aurait dû être prise depuis longtemps - que cette espèce qualifiée d'"invasive" par le ministère de l'agriculture soit classée "nuisible", et que les moyens adéquats pour enrayer sa dangereuse prolifération soient mis en oeuvre.

Madame la ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement, que comptez-vous faire concrètement à court terme ? (*Applaudissements sur de nombreux bancs.*)

M. le président. La parole est à Mme la ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement.

Mme Nathalie Kosciusko-Morizet, *ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement*. Monsieur le député, effectivement, le frelon asiatique prolifère, en particulier dans le Sud-Ouest.

M. Jean Glavany. Il est même arrivé aux portes de Paris !

Mme Nathalie Kosciusko-Morizet, *ministre*. Et ce phénomène est source de très grandes inquiétudes.

Les spécialistes ne s'accordent pas sur la question de savoir s'il est plus dangereux pour l'homme que le frelon ou la guêpe ordinaires. Ce qui est certain, c'est que le caractère récent de sa présence sur notre territoire fait que nous savons moins bien le combattre alors qu'il cause de très gros dégâts.

Ces dégâts frappent avant tout l'apiculture, qui est déjà très fortement affectée par la mortalité des abeilles et qui doit faire face à un surcroît de problèmes.

Depuis 2009, plusieurs institutions et services sont mobilisés - inspections générales du ministère de l'agriculture, du ministère de l'écologie, Institut national de la recherche agronomique et Muséum national d'histoire naturelle - afin de rechercher des solutions.

Les solutions ne sont pas simples. Il faut d'abord repérer les nids de frelons, souvent difficiles à atteindre car ils sont construits très haut.

M. Jérôme Lambert. Le problème, ce n'est pas de détruire les nids : ça, nous savons faire ; c'est de savoir qui paie !

Mme Nathalie Kosciusko-Morizet, *ministre*. Il faut établir des méthodes de lutte sélective, qui restent à mettre au point, ou encore explorer des pistes comme le piégeage des reines au sortir de l'hibernation. Ce point lui aussi est en débat.

Le classement de l'espèce comme nuisible ne permettra pas, d'un coup de baguette magique, de trouver une solution de lutte appropriée, mais il permettra probablement au ministère de l'agriculture, en charge d'organiser la lutte contre le frelon asiatique, d'être plus efficace et il permettra également aux collectivités locales et aux services d'incendie et de secours d'intervenir plus systématiquement...

M. Henri Emmanuelli. Non, l'hygiène et la sécurité relèvent de l'État !

Mme Nathalie Kosciusko-Morizet, *ministre*. ...alors qu'ils ne se déplacent pour l'instant qu'en cas de danger immédiat - lorsqu'un nid est découvert dans une école, par exemple.

C'est donc une bonne initiative que vous prenez, monsieur Folliot, et nous la suivrons. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe UMP.*)

Données clés

Auteur : [M. Philippe Folliot](#)

Circonscription : Tarn (3^e circonscription) - Nouveau Centre

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 3785

Rubrique : Animaux

Ministère interrogé : Écologie, développement durable, transports et logement

Ministère attributaire : Écologie, développement durable, transports et logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 décembre 2011

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 22 décembre 2011